

## ***MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE***

---

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL**

À la séance régulière du conseil tenue le 13 avril 2026, à 19h30 et à laquelle sont présents, les conseillers : Madeleine Plante (#1), Nelson Sirois (#2), Diane Parent (#3), Josée Heppell (#4), François Tremblay (#5) et Martin Alain (#6).

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.  
Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

---

### **RÉSOLUTION numéro 45-26**

#### **TAUX RAMONAGE CHEMINÉE**

ATTENDU que le conseil municipal désire offrir un service de ramonage de cheminée sur son territoire;

ATTENDU qu'un taux de facturation pour ce service doit être établi pour l'année financière 2026;

ATTENDU que le service de ramonage de cheminée est sur une base volontaire et sera facturé directement par la municipalité aux citoyens utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Josée Heppell, appuyé par Monsieur François Tremblay et résolu que le taux pour ce service sera de 63,00 \$.

**Copie certifiée conforme donnée à Saint-Moïse, ce 16 avril 2026**



Nadine Beaulieu, Directrice générale et greffière-trésorière